



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 4 MARS 2025 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
7	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
8	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
9	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
10	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
11	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
12	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
13	ONTEX	CARRIER Christiane	
14	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLE Bruno	
15	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
16	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
17	SAINT OURS	ALLARD Louis	
18	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
19	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
20	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir d'Armelle PERSON
21	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
22	VIONS	ARRAGAIN Manuel	
23	VOGLANS	MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

CHINDRIEUX BARBIER Marie-Claire

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 février 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 13 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 3 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 8 Année : 2025
Exécutoire le : 12 MARS 2025
Publiée / Notifiée le : 12 MARS 2025
Visée le : 11 MARS 2025

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°2024-067 : Renforcement du réseau d'eau potable et reprise des Branchements d'eaux usées Route de Pugny (RD 49) sur la commune d'Aix Les Bains Attribution

Monsieur le Président rappelle le projet de renouvellement du réseau d'eau potable et d'eaux usées, Route de Pugny sur la commune d'Aix-les-Bains.

Actuellement deux conduites d'eau potable sont présentes sur le tracé, une canalisation en fonte grise qui a environ 100 ans (distribution) et une en fonte ductile des années 1970, qui est essentiellement un réseau d'adduction (refoulement Chevaline vers le réservoir des Massonnats).

Les travaux consistent :

- À renouveler l'ancienne canalisation de distribution d'eau potable (Ø 150 mm sur 591 ML) et celle de la canalisation d'adduction d'eau potable (Ø 300 mm sur 367 ML). Seront également repris les branchements sous domaine public (200 ML du Ø 25 mm au Ø 63 mm) et la pose de dispositifs de comptage d'eau potable en limite interne des propriétés bâties ;
- A reprendre l'ensemble des branchements d'eaux usées avec la mise en place des boîtes de branchement d'assainissement associées (du Ø 160 mm au Ø 200 mm sur 150 ML).

Monsieur le Président rappelle que le cabinet SAFEGE SUEZ est Maître d'œuvre sur cette opération.

Le présent marché consiste en un lot unique, avec tranche unique (estimation de 763 595.20 € H.T), pour le génie civil et la pose des réseaux d'eau potable et du réseau d'assainissement.

La date de remise des plis a été fixée au jeudi 30 Janvier 2025 à 12h00 au plus tard. Au total 2 offres ont été reçues.

Au vu des critères d'attribution (40 % prix et 60% valeur technique), du classement des offres, et après négociation, la commission des procédures adaptées réunie le 18 février 2025 propose de retenir l'offre du groupement EHTP (mandataire) / SATP pour un montant de 763 630.74 € HT.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits sont inscrits aux budgets 2025 : AEP au 25-59 et EU au 234-11.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché au groupement précité,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec le groupement indiqué.

Aix-les-Bains, le 4 mars 2025

Le Président,
Renald BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 33- Présents : 23- Présents et représentés : 26- Votants : 26- Pour : 26- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 8 : Marché n.2024-067 : Renforcement du réseau d'eau potable et reprise des Branchements d'eaux usées Route de Pigny (RD 49) sur la commune d'Aix Les Bains - Attribution

Date de transmission de l'acte : 11/03/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 11/03/2025

Numéro de l'acte : D5374 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250304-D5374-DE

Date de décision : 04/03/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

